

Lettre de M. G. Kayibanda au Résident Général concernant l'ajournement des élections.
(F. Nkundabagenzi, *RWANDA POLITIQUE 1958-1960*, pp.203-5)

Note de la Rédaction



*Grégoire
Kayibanda.*

Sans vouloir commenter cette lettre du Président Kayibanda, car c'est à vous chers lecteurs de comprendre, commenter et interpréter les archives présentées sur ce site, nous voudrions tout de même attirer votre attention sur les positions du Parmehutu ainsi que celles de l'UNAR concernant la chronologie à suivre.

Dans sa [pétition](#) (Proposition 2) remise à la mission de visite de l'ONU, l'UNAR propose la tenue de la Table Ronde au mois de mai, les élections en juin sous la surveillance des Nations Unies « pour sauvegarder le caractère démocratique de leur déroulement ». Mais, et c'est très important à le noter, le Résident Général Harroy et le Résident Spécial Logiest doivent tout d'abord démissionner, car "sont comme l'élément moteur" des troubles de novembre 1959.

Quant au Parmehutu, la chronologie proposée au même Harroy dont l'UNAR ne veut plus entendre parler, commence tout d'abord avec la « démission immédiate du Mwami et son remplacement par un Mwami intérimaire », ensuite les [élections communales](#) en juin 1960, et puis a Table Ronde et enfin les [élections législatives](#). Ni le Mwami -le protecteur de l'UNAR - ni les deux Résidents belges protecteur du Parmehutu ne démissionnèrent, et les [élections communales](#) eurent bien lieu en juin -juillet 1960 alors que la Table Ronde n'eut jamais lieu. Quant aux [législatives](#), elles eurent lieu plus d'une année plus tard en même temps que le [référendum du 25 septembre 1961](#).

Kavumu-Gitarama, 6 avril 1960.

Monsieur le Résident Général,

J'ai l'honneur d'attirer l'attention de votre haute Autorité sur les graves dangers pour l'ordre public et la démocratisation du pays que comporterait l'ajournement des élections communales.

Je le fais en mon nom personnel et aussi au nom du Mouvement de l'Emancipation Hutu (Parmehutu), dont j'assume la présidence. Nous comprenons sans doute les craintes du Gouvernement belge devant la recommandation de la Mission de l'ONU, l'attitude du Gouvernement belge est défendable. Mais il y a aussi la réalité actuelle du Ruanda que votre Autorité n'ignore pas - votre dernier discours nous a montré que vous vous rendez compte des réalités psycho-politiques du Ruanda actuel. Nous savons, par ailleurs, que la Belgique est trop honnête pour se retirer du Territoire sans avoir mené à bout l'oeuvre de démocratisation qu'elle a commencée. Aussi, est-ce avec le ferme espoir de contribuer à l'ordre et à la démocratisation du pays du Ruanda que je vous transmets les observations suivantes, concernant l'ajournement éventuel des élections.

1- L'ajournement des élections - du moins des élections communales

- détruirait l'autorité de l'administration belge tutélaire. Ce serait confirmer les faux bruits des féodaux qui présentaient les avis et ordonnances sur les élections comme des mensonges du gouvernement belge. L'autorité du tuteur européen est actuellement la seule planche de salut qui reste au peuple du Ruanda. Et en restant dans le jeu Unar (par l'ajournement des élections) on ôte au peuple cette seule planche de salut qui lui restait.

Ajourner les élections, c'est ouvrir la voie à l'anarchie complète: il est bon que l'administration sache à quoi elle s'engage en ajournant les élections. C'est l'Autorité du Roi des Belges, c'est l'autorité du Résident et des Administrateurs, c'est l'autorité du Résident Général, qui est bafouée par l'éventuel ajournement des élections: votre dernière ordonnance concernant les mesures pratiques des élections indique encore bien la date du sept, les gens le savent, les féodaux vont courir les collines en disant que les Belges avaient menti et qu'il n'y aura pas d'élections! Ne détruisez pas l'autorité belge en ajournant les élections communales.

2- Le souci de faire effectuer en même temps les élections au Ruanda et en Urundi est compréhensible; mais il est clair qu'il est mal en accord avec les réalités des deux pays. Le Ruanda vit dans une situation troublée, une situation anormale au fond, car tout au Ruanda est spécial, *intérimaire*, sauf l'autorité tutélaire la seule stable actuellement. Le malaise du Ruanda ne peut plus durer sans exposer le pays à une nouvelle secousse. L'Urundi n'est pas dans ce cas. Du reste, le gain pour la démocratie en Urundi est hypothétique: pourquoi, pour des hypothèses, faut-il condamner les populations ruandaises à d'éventuelles secousses qui ne manqueront pas si l'on ajourne les élections?

L'administration belge se rend-elle compte que l'ajournement des élections pourrait produire même en Urundi des effets désastreux? Que le Ruanda puisse attendre l'Urundi pour la date des élections législatives, cela peut se comprendre, mais le malaise actuel au Ruanda exige que ne soient pas ajournées les élections communales.

3- Par ajournement des élections, les regards sont fixés désormais vers la Table Ronde!

Nous voyons là un piège qui servira sûrement aux menées des féodaux. Ceux-ci avaient lancé le bruit: il n'y aura pas d'élections au mois de juin; les Belges vous trompent! Car les Belges doivent d'abord partir et nous laisser l'indépendance. Par l'ajournement des élections, *on déplacerait le centre d'intérêt* vers la Table Ronde. Et si cette Table Ronde était sabotée comme il est à prévoir! Il est à craindre, il est même certain que les féodaux vont provoquer tout un jeu d'obstructions de cette Table Ronde. A la fin, la démocratie et l'autorité du gouvernement tutélaire se trouveront dans une impasse. Il est bon que le gouvernement sache à quoi il s'engage en acceptant le déplacement du centre d'intérêt, en ajournant les élections.

Signalons que l'obstruction des élections était relativement

difficile car l'opinion du peuple pouvait immédiatement intervenir; ce qui n'est plus possible pour la Table Ronde ou tout au moins très difficile, la Table Ronde étant une réalité déjà éloignée des vues immédiates du peuple.

Nous conjurons votre haute Autorité de ne pas jeter la démocratie et le crédit du gouvernement dans une impasse.

4- Il est certain qu'au cours d'une réunion des partis politiques à Kigali les 23-24 mars les partis démocratiques eux-mêmes se sont prononcés pour la Table Ronde avant les élections.

C'est d'abord qu'ils ignoraient la situation de la Belgique avec la Table Ronde économique du Congo et, de plus, ils envisageaient en ordre principal la question Mwami. Vous n'ignorez pas Monsieur le Résident Général, le malaise que cause au pays la question Mwami. Au lieu d'être le centre de l'union du pays, le Mwami est cause de malaise et division et le malaise est grave, car il s'agit de la démocratisation du pays. Pour un individu faut-il que le Gouvernement belge condamne un peuple à rester dans la féodalité et sous une dictature insupportable? Pour qui veut l'Ordre la Paix et la Démocratie, la question Mwami devrait être résolue le plus tôt possible. Les décrets en vigueur donnent assez de pouvoir aux autorités tutélaires pour résoudre la question. Et à manquer de hardiesse et de rapidité, on met la démocratie et l'autorité belge dans une impasse.

Certain parti propose un referendum sur le Mwami. Le coup de Mwami a-t-il été soumis au referendum? Les commandos batwa de novembre ont été envoyés après quel referendum? Les populations seront-elles d'abord informées sur les responsabilités de Nyanza en novembre 1959?

Voici pour terminer, les mesures que notre parti propose au gouvernement tutélaire:

1. La destitution immédiate du Mwami et son remplacement par un Mwami intérimaire dont le statut sera décidé par le Conseil supérieur du pays, issu des prochaines élections.
2. Le maintien des élections communales en juin 1960: cela permettra d'ailleurs de mesurer la valeur réelle des partis pour la composition de la Table Ronde.
3. La Table Ronde après les élections communales et avant les élections législatives: celles-ci peuvent attendre l'éventualité du Burundi.

Cette chronologie est la seule capable de sauver la démocratie pour le Ruanda et de ne pas jeter l'autorité tutélaire dans une impasse par le déplacement de centre d'intérêt. Elle seul prépare un dénouement pacifique à l'avenir immédiat et futur du pays.

Devant la situation actuelle du Ruanda, la seule planche de salut pour les populations est le gouvernement tutélaire et son autorité:

ajourner les élections - du moins les élections communales - serait détruire cette planche de salut et ouvrir la voie à l'anarchie.

Déplacer le centre d'intérêt en ajournant les élections c'est jeter la démocraties et l'autorité tutélaire dans une impasse inextricable.

Vous n'êtes pas sans vous rendre compte, Monsieur le Résident Général, que déplacer le centre d'intérêt n'assure rien: car même la critique éventuelle de l'opinion internationale sera plus aggravée par un jeu qui mettrait l'autorité dans une impasse.

Déplacer la date des élections, la Table Ronde n'en devient-elle elle-même pas tout au moins hypothétique?

Veuillez agréer, Monsieur le Résident Général, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Pour le Mouvement de l'Emancipation Hutu:
Le président
(sé) Gr. KAYIBANDA